MEMOIRE
Pour ſervir
D, INSTRUCTION
Sur les moyens de conſerver la ſanté des troupes pendant les quartiers d' hivers.

La deſtruction des armées francoiſes en Allemagne ſ' eſt faitte princi palement pendant les quartiers d' hivers qu' elles y ont pris. Alors on n'a pas aſſés recherché ſans doute les cauſes des maladies qui ont fait périr inſenſiblement les Soldats même les plus robuſtes & les plus courageux.

Inſtruits par des exemples auſſi frappans qui ont fixé toute nôtre attention, il n'a pas ète difficile de nous convaincre, que l' abus des poëles que les Soldats entretiennent trop échauffés dans leurs chambres, que le peu de précautions qu'ils prennent contre le froid, au quel ils ſont expoſés en les quittant; les mauvaiſes eaux; la malpropreté; le defaut d' exercice; l' ennuy; la maladie du pays; &c. ſont des cauſes de mort certaines, (ſur tout lors qu' elles concourrent enſemble) pour des francois obligés d' hiverner dans ces pays. Mais on parviendra à en garentir le plus grand nombre ſi Mrs les officiers veulent bien veiller avec une attention rigoureuſe, à l' exécution des articles ſuivants.

La Sévérité qu'on les invite à mettre dans leur police aura l' avantage de ne point déplaire aux Soldats; ils ne tarderont point à la regarder comme un devoir, ou plûtot comme un Sentiment d' humanité qui intereſſe eſſentiellement leur conſervation & qui doit à ce titre aſſurer de leur obéisſance.

Article. I.

Il faut établir autant qu' il ſera possible des cheminées dans les chambres deſtinées aux logemens des Soldats. On connoit l' avantage qu' elles ont, de renouveller l' air au lieu que les poëles y conſervent les exhalaiſons des corps aux quelles une chaleur conſtante donne toûjours un dégré de corruption plus ou moins dangereuſe.

II.

Lorsque les chambres ſeront aſſés grandes pour raſſembler de 15. à 20. Soldats on pourra laiſſer ſubſiſter les pöeles indépendamment de la cheminée ou l'on allumera le feu de préference: on y ajoutera celui du poële dans les jours trés-froids.

III.

III.

Touttes les fois qu'il y aura plusieurs petites chambres contiguës; au lieu d'y disperser les Soldats on abatra les cloisons pour les reunir dans des endroits plus vastes & où l'air aura plus de circulation,

IIII.

On observera que les Soldats soient le moins serrés qu'il sera possible: en General plus on aura été forcé d'en rassembler dans un poële Lorsque la cheminée n' aura pas eté praticable, moins on y doit permettre de feu.

V.

Il sera défendu aux Soldats de manger dans les poëles, lors quils pourront faire autrement et encor plus d'y faire aucune ordure, les consequences de ce dernier abus sont très-dangereuses.

VI.

Messieurs les Commandants des Corps feront faire des Visites par les Officiers tous les jours matin & soir, pour s'assurer si les poëles ne sont point trop échauffés; ils observeront d'en faire fermer à clef les fourneaux: Cette clef sera gardée par le Chef de Chambrée qui seul aura le droit d'y mettre du bois pour l'entretenir à un dégré de chaleur convenable. Ilen sera responsable aux Officiers chargés de ces visites.

VII.

Le Chef de Chambrée sera également chargé de faire ouvrir les fenêtres tous les jours depuis 9. Heures du matin jusqu' à 10, & depuis 4 Heures après midi jusqu' à 5.

VIII.

Il sera défendu expressément d'entretenir le feu du poële au dela de 7 heures du soir. C' est le seul moyen d'empécher les transpirations excessives qu' excite la chaleur des poëles pendant la nuit, qui rendent l'air infect, & donnent lieu à une maladie de poitrine qui devient nécessairement Epidémique.

VIIII.

Indépendamment du soin que l'on a préscrit d' ouvrir les fenêtres matin & soir; Il sera très-utile de pratiquer une ouverture proportionée à la grandeur de la Chambre, à l'opposite de la fenêtre principale. Cette ouverture sera disposée de manière qu' elle puisse donner un passage de plus à l' air extérieur, pour renouveller entierement celui de la Chambre & que l' on puisse aussi la fermer exactement lorsque l' on n' aura plus besoin de ce Ventilateur.

X.

Le Chirurgien Major de chaque Regiment doit viſiter ausſi les chambres tous les matins, pour en faire enlever les Soldats malades, ou menacés de l' être. Il obſervera ſur tout, de n' y en ſouffrir aucun, qui ſoit attaqué de ſievre, diſſenteries, ſcorbut, vérole, pulmonie, dartres, galles, ou autres maladies contagieuſes.

XI.

Il eſt indiſpenſable de faire conſtruire des chéminées, dans tous les Corps de Garde; le feu doit y être entretenu jour & nuit, ſans qu'on ſoit obligé d'employer aucunes des précautions, que l'on a préſcrites pour les chambres à poële.

XII.

On récommendera ſoigneuſement aux Soldats de quitter leurs habits dans les poëles, & d'y reſter en veſtes, ou en camiſoles, ſeulement: ils ne les prendront que pour ſortir, & il leur ſera ordonné, de les boutoner dans les rües.

XIII.

Lorsque les Soldats ſortiront des poëles, pour aller à la faction, il ſeroit à déſirer qu'ils s' accoutumaſſent à ſe couvrir la bouche de quelque maniere que ce fût, ainſi que le font tous les habitans de l'Allemagne & de la Bohëme principalement. Les capotes qui leurs ſeront fournies pour le temps de la faction, ſeront à cet effet garnies d'une eſpéce de Collet, ou mentoniere qui montera juſqu' au nez. Il eſt certain que l'air froid, que l'on réçoit par la bouche attaque directement la poitrine, & l'on ne ſauroit prendre trop de précautions pour ſ' en garantir.

XIIII.

Meſſieurs les Officiers doivent apporter une attention particuliére à ce que l' on ne vende point aux Soldats de la biere, ou autres boiſſons gatées ou trop nouvelles.

XV.

Ils ſ' informeront aussi, ſ' il n' y a pas dans les Pays quelques légumes, ou autres alimens mal-ſains dont il faille proſcrire l' uſage aux ſoldats.

XVI.

Les eaux d' Allémagne etant communément trés-mauvaiſes, il eſt eſſentiel de les corriger; le moyen le plus ſimple & le plus ſûr en même tems pendant

dant l' hiver, eſt de les faire boüillir avec un morceau de fer rouillé. Mrs. les Commandans des corps ſont invités à empêcher par eux mémes; par les Officiers major & par les Officiers des Compagnies, les négligences ſur cet objet qui intereſſe ſinguliérement la ſanté des Soldats.

XVII.

Les Soldats doivent être tenus propres tant par le linge que par les Chauſſures; c' eſt encore un préſervatif de pluſieurs maladies; on doit y veiller comme au précédent.

XVIII.

Pour que les Soldats ne paſſent point des fatigues excesſives de la campagne à un repos trop grand qui devient la ſource d' une infinité de maladies, Mrs. les Officiers Majors les feront marcher tous les jours même ſans armes lorsque le tems ſera trop mauvais. Ils leurs procurerónt des jeux de quilles, de ballons, de boules, ou autres qui pourront les exercer ſans leur cauſer de la fatique.

XIX.

Il eſt à déſirer que Mesſieurs les Colonels accordent un prix quelqu' il ſoit, chaque mois & même chaque ſemaine, Si cela peut leur convenir, á celui des Soldats d' un bataillon ou d'une Compagnie qui aura tiré le mieux au blanc. Cet exercice dans lequel les Soldats trouveront un objet d' interet qui ſe renouvellera ſouvent, ſans compter qu' il leur donnera plus d' adreſſe, & qu' il les accoutumera à bien diriger leur feu, aura ſur tout l' avantage de les occuper agréablement, & d' empêcher, qu' ils ne prennent la maladie du pays, qui eſt pour eux une des plus redoutables.

à Halberſtadt le 18. Octobr. 1757.

Poiſſonnier
Premier Medecin de l'Armée.
& Inſpecteur General des hopitaux militaires.